

Bruxelles, le 22 decembre 1983

NOTE BIOCOM (83) 548
aux Bureaux Nationaux
c.c. aux Membres du Groupe

432

REUNION DE LA COMMISSION DES 20 ET 21 DECEMBRE 1983

BUDGET 1984

Vous savez que des reserves ont ete formulees par le Conseil a l'issue de la derniere reunion du Conseil des Affaires etrangeres et que le President du Parlement a fait savoir au President du Conseil qu'il ne partageait pas ses reserves. La signature du President Dankert est intervenue mardi entre 16H00 et 17H00.

La Commission a donc constate que le President du Parlement europeen ayant arrete le Budget 1984, elle etait en mesure de l'executer.

QUESTIONS AGRICOLES

Voir P - 116

Le Porte-Parole a fait la declaration suivante :

"La Commission a examine les decisions a prendre en 1984 dans le domaine agricole.

1. La Commission rappelle la position qu'elle a prise devant le Parlement europeen lors du debat consacre aux suites du Conseil europeen d'Athenes, a savoir qu'il est indispensable que les Conseil specialises reprennent leurs travaux dans le cadre des procedures communautaires normales (1).

A cet effet, elle invite le Conseil agricole a se saisir des sa prochaine reunion les 9 et 10 janvier 1984, des propositions pour l'adaptation de la politique agricole commune contenues dans la Communication de la Commission au Conseil du 28 juillet 1983 (2), en vue de prendre les decisions necessaires aussi rapidement que possible.

Par ailleurs, la Commission rappelle que ces propositions constituent le minimum necessaire pour retablir la politique agricole commune sur des bases economiques saines, c'est a dire pour maitriser la production agricole et partant, eviter le derapage des depenses budgetaires dans ce secteur.

2. Conformement a sa declaration sur les suites du Conseil europeen d'Athenes, la Commission entend prendre les mesures necessaires qui sont de son ressort afin de sauvegarder l'essentiel de la PAC (3).

La Commission prendra donc les mesures relevant de sa compétence, suivant la procédure du Comité de gestion, pour réaliser les économies indispensables. C est pour cela qu elle a déjà prévu un allongement des délais de paiement aux opérateurs dans le cadre des achats d intervention (4), ce qui permettra des économies de l ordre de 165 millions d Ecus. Elle examinera une deuxième série de propositions d économies dès sa première réunion de janvier (4/1/84).

3. Enfin, la Commission a commencé son examen des prix agricoles à fixer pour la campagne 1984-1985 et le poursuivra en vue d arrêter ses propositions au Conseil le 15 janvier au plus tard."

(1) voir intervention du Président Thorn devant le Parlement européen IP (83)448.

(2) voir COM(83) 500.

(3) voir déclaration de la Commission du 7.12.83 IP(83) 432.

(4) pour les céréales, les produits laitiers, la viande bovine et l huile d olive.

A suivre

Amitiés M. Santarelli coveur 12h



Bruxelles, le 22 decembre 1983
Note BIO COM(83) 548 suite 1 et fin aux Bureaux Nationaux
cc aux membres du Groupe

STRUCTURES AGRICOLES Voir note P-116

Faute d accord du Conseil sur l adaptation de la politique communautaire des structures agricoles telle que la Commission l a proposee en septembre 83 (voir P-59 et COM(83)559), la Commission a decide de proposer de prolonger pour 6 mois les trois directives de base de 1972 (72/159, 72/160 et 72/161 publiees au JO no. 96 du 23.4.72) concernant :

- la modernisation des exploitations agricoles,
- la cessation des activites agricoles et,
- la qualification professionnelle des personnes travaillant dans l agriculture.

Ces directives arrivent a expiration le 31 decembre 83.

La Commission a egalement propose que les Etats Membres ne soient plus autorises a octroyer des aides a l investissement affectant directement la production de lait, cette mesure devant prendre effet au 1er janvier 1984.

BUDGET OPERATIONNEL CECA

La Commission a decide de maintenir inchangé a 0,31 % le taux du prelevement CECA. L equilibre du budget est assure par des transferts du budget general au budget CECA, destines pour l essentiel a financer le volet social Acier.

FONDS SOCIAL

Sur proposition de M. Richard, la Commission a adopte les orientations du Fonds social pour le prochain exercice.

Par ailleurs, la Commission a adopte la cinquieme tranche du Fonds social c est a dire la derniere tranche 83. Le montant total des credits octroyes est de l ordre de 724,55 millions d Ecus. Un communique de presse sera diffuse au debut de l annee prochaine, la notification aux Etats Membres devant intervenir dans le courant de la semaine prochaine.

1/0

CONCURRENCE

Plans textiles : France et Pays Bas (voir IP(83)478)

La Commission a decide de ne plus elever d objections a l
encontre des plans d aide francais et neerlandais, les deux
gouvernements concernes ayant repondu aux objections formulees
par la Commission. Les procedures ouvertes au titre de l art.
93 par. 2 CEE, pourront donc etre closes sous reserve que
certaines conditions - dans le cas de la France - soient encore
remplies.

SABA (Voir IP(83) 479)

Sur proposition de M. Andriessen, la Commission a reconduit
jusqu'en 1988 l autorisation delivree pour les contrats de la
firme SABA concernant la distribution des produits SABA
(appareils du secteur audio visuel) dans la Communaute
europeenne.

La Commission a considere que ces contrats ne tombent pas sous
le coup de l interdiction des ententes visee a l art. 85/1 CEE
et elle a, par la meme occasion, fixe les limites de ce qui est
admissible en matiere de distribution selective dans cette
branche industrielle.

AIDES D ETAT

La Commission a decide d engager la procedure de l art. 93/2 CEE
a l egard de projets d aides d Etat que le Gouvernement italien
a proposees, en application de la loi 675/77 en faveur de 14
entreprises situees dans le centre et le Nord de l Italie.
Ces entreprises concernent pour l essentiel le secteur de l
automobile, mais aussi celui des moteurs et tracteurs agricoles,
du papier et de l electro-acoustique.
(une fiche plus detaillee a ete transmise par telecopieur des
12 h aux Bureaux de Rome et de Milan.

Materiel diffuse dans le cadre du rendez vous de midi

P 111 : Pollution atmospherique causee par les grandes
installations de combustion

IP 477 Droits anti dumping sur les importations de panneaux de
fibres comprimees

IP 476 Octroi du concours FEOGA section orientation

Memo 153 FEOGA 2e Tranche

Memo 154 FEOGA Orientation 2e Tranche 1983

Amities

Manuel Santarella Comeur 16h30

